

**PROCÈS VERBAL**  
**Réunion du conseil d'établissement**  
**École Plein Soleil**

**Tenue le 26 mars 2024, à 19h, au salon du personnel**

**Présents :**

Mme Marie-Josée Rochette  
Mme Nathalie Marcil  
M. Dominic Lagacé  
M. Shelby-Etienne Odigé  
M. Alexander Efthimiopoulos  
Mme Stéphanie Jarry  
M. Daniel Paquette  
Mme Sylvie Patenaude  
Mme Maude-Émilie Francoeur  
Mme Isabelle Rouillier

**Absents :**

Mme Mélanie Bisson  
M. Maxim Deveau  
Mme Jessica Carrière-Hutton  
Mme Pamélie Bélanger

**Secrétaire**

Mme Hinda Khalloufi

**1. Mot de bienvenue**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Dominic Lagacé fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout d'un point varia : Éclipse

M. Daniel Paquette propose l'adoption de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CE-23-24-378

**3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du mardi 13 février 2024**

Mme Marie-Josée Rochette demande aux membres du conseil d'établissement si tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 13 février 2024.

Aucune modification n'est demandée.

M. Shelby-Etienne Odigé propose l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CE-23-24-379

#### **4. Questions du public**

Aucune question du public.

### **POINTS D'INFORMATIONS**

#### **5. Informations du président**

Pas d'information à partager.

#### **6. Informations du représentant au comité de parents**

M. Paquette nous informe qu'il a assisté à quelques rencontres. Pas d'information importante à partager.

#### **7. Informations de la représentante du service de garde**

Aucune information à donner.

#### **8. Information de la direction**

##### **8.1 Prévision de clientèle 24-25**

- 3 groupes au préscolaire
- 6 groupes au premier cycle avec une classe multi
- 7 groupes au 2e cycle
- 7 groupes au 3e cycle
- 2 groupes adaptés : 1 GADM et 1 groupe GATSA

##### **8.2 Traiteur 24-25**

Mme Nathalie Marcil mentionne que l'école continue avec Innov-Santé pour la deuxième année de son entente avec l'école.

#### **9. Formation obligatoire à l'intention des membres du conseil d'établissement, plusieurs documents sont à consulter**

Un lien a été partagé dans l'ordre du jour pour la formation des membres du conseil d'établissement. Chacun est responsable de le visionner au moment opportun.

### **POINTS DE DÉCISION**

#### **10. Sorties éducatives et activités**

Mme Rochette présente les sorties et les activités éducatives.

Mme Stéphanie Jarry propose l'approbation des sorties et des activités éducatives.

Les activités sont approuvées à l'unanimité.

CE-23-24-380

### **11. Campagne de financement-projet adaptation scolaire**

Mme Rochette présente la campagne de financement de groupes adaptés : vente de plantes afin d'amasser de l'argent pour l'aménagement extérieur de l'école.

Cet aménagement à venir est en lien avec le projet éducatif 23-27 et il permettra aux élèves des groupes adaptés de faire des activités d'apprentissage.

La campagne de financement est approuvée à l'unanimité. CE-23-24-381

### **12. Principes des frais chargés aux parents en 24-25**

La limite des frais chargés aux parents pour la prochaine année scolaire a été fixée à 90\$ maximum.

M. Daniel Paquette propose d'approuver les frais chargés aux parents.

Le montant des frais chargés est approuvé à l'unanimité. CE-23-24-382

### **13. Code de vie 24-25**

Mme Nathalie Marcil nomme les changements apportés au code de vie de l'école.

Le seul ajout, la gomme est interdite à l'école.

M. Odigé propose d'approuver le code de vie.

Le code de vie est approuvé à l'unanimité. CE-23-24-383

### **14. Grille-matières 24-25**

Mme Marie-Josée Rochette présente la grille-matières pour l'année scolaire 24-25.

Quelques changements sont apportés à la grille-matières par rapport à celle de 23-24 pour le groupe 920 et les élèves de la 6<sup>e</sup> année.

Mme Stéphanie Jarry propose d'approuver la grille-matières 24-25.

La grille-matières est approuvée à l'unanimité. CE-23-24-384

### **15. Révision de Règles de régie interne 23-24**

Mme Rochette demande aux membres du C.É. si on ouvre les règles de régie interne pour l'année scolaire 2023-2024 en lien avec les modifications de la loi 23 concernant la gouvernance scolaire.

M. Paquette suggère la révision des règles pour l'année prochaine.

Le statut quo des règles de régie interne 23-24 est adopté à l'unanimité. CE-23-24-385

## 16. Questions diverses

**16.1 : Éclipse solaire :** des précisions sont données en lien avec la journée du 8 avril. Toutes les informations ont été envoyées aux parents de l'école par courriel.

## DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Calendrier scolaire 24-25

## 17. Levée de la rencontre

La réunion est levée à 20h28 par Mme Stéphanie Jarry.

X

---

Dominic Lagacé  
Président

MJ Rochette

---

Marie-Josée Rochette  
Directrice